VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 2 JUIN 2025

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL tenue à la salle du conseil du centre socioculturel Anne-Hébert ce 2 juin 2025 à 19 h.

Sont présents : Monsieur Pierre Dolbec, maire
Monsieur Sylvain Ferland, conseiller
Monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller
Madame Nathalie Laprade, conseillère
Madame Josée Lampron, conseillère
Monsieur Martin Chabot, conseiller

Est absent : Monsieur Raynald Houde, conseiller

Formant quorum sous la présidence de monsieur Pierre Dolbec, maire

Sont aussi présents : Monsieur Martin Careau, directeur général
Madame Mélanie Côté, assistante-greffière
Madame Julie Cloutier, trésorière et directrice générale adjointe
Madame Rosalie Laroche, directrice adjointe du Service de l'urbanisme

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RECUEILLEMENT
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2025

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
4.1 Nomination d'une mairesse suppléante
4.2 Dépôt d'un document en vertu de la l'article 316 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*
4.3 Octroi d'un contrat de gré à gré (moins de 25 000 $) pour la gestion d'obligations lors de l'élection générale du 2 novembre 2025
4.4 Autorisation de signature : Amendement du contrat de travail du directeur des communications et conseiller spécial
4.5 Autorisation d'embauche : Conseiller en communication
4.6 Adoption de la politique de communication
4.7 Administration : Mouvement de personnel - entérinement
4.8 Service de l'urbanisme : Mouvement de personnel - entérinement
4.9 Service sports, loisirs, culture et vie communautaire : Modification du titre d'emploi
4.10 Service sports, loisirs, culture et vie communautaire : Mouvement de personnel - entérinement des employés de soccer - été 2025
4.11 Service sports, loisirs, culture et vie communautaire : Mouvement de personnel - entérinement
4.12 Octroi d'un mandat de services professionnels de gré à gré (moins de 25 000 $) afin de configurer un nouveau calendrier de conservation des archives et de prolonger une embauche
4.13 Octroi de contrats de gré à gré (moins de 25 000 $) pour l'achat d'oriflammes - été 2025
4.14 Amendement : Protocole d'entente pour la tenue d'événements à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
4.15 Octroi d'un contrat de gré à gré (25 000 $ à 133 800 $) pour l'acquisition de matériel informatique
4.16 Dépôt du rapport financier de la Ville et du rapport des vérificateurs externes
4.17 Dépôt de la liste des chèques et dépôts
4.18 Dépôt de la liste des engagements financiers

5. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

5.1 Demande de dérogation mineure : 24 route Gingras

5.2 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement modifiant le Règlement numéro 1681-2025 afin d'ajouter un tarif pour les camions-restaurants à l'annexe « B »

5.3 Avis de motion concernant un règlement relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments

5.4 Adoption du Règlement numéro 1697-2025 modifiant le Règlement de zonage numéro 1259 2014 afin d'ajouter l'usage « station météorologique » aux usages autorisés dans toutes les zones

5.5 Adoption du Règlement numéro 1700-2025 modifiant le Règlement de zonage numéro 1259-2014 afin d'inclure les lots 6 515 834 et 6 515 835 dans la zone 66-C

5.6 Approbation des plans relatifs à l'implantation et à l'architecture afin d'obtenir un certificat d'autorisation d'enseigne au 403-4620, route de Fossambault

5.7 Signature innovation : Dépôt d'une demande pour les sentiers du complexe de milieux humides de la rivière Noire

5.8 Octroi d'un mandat de services professionnels de gré à gré (moins de 25 000 $) pour la réalisation d'un plan d'aménagement de sentiers pédestres dans le complexe de milieux humides de la rivière Noire

5.9 Demande d'autorisation d'affichage : Rodéo 2025

6. HYGIÈNE DU MILIEU

6.1 Lecture du certificat des personnes habiles à voter : Règlement numéro 1698-2025 décrétant une dépense et un emprunt de 2 110 000 $ pour la reconstruction du poste de pompage d'égout Montcalm incluant le remplacement d'une section des conduites de refoulement

7. PARCS ET BÂTIMENTS

7.1 Autoriser le paiement numéro 9 : Réaménagement de la caserne

7.2 Octroi d'un contrat de gré à gré (25 000 $ à 133 800 $) pour la réfection de la toiture de la Maison des ainés

7.3 Octroi d'un contrat de gré à gré (25 000 $ à 133 800 $) pour la réfection de la toiture de la bibliothèque Anne-Hébert

8. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

8.1 Amendement de la résolution numéro 372-2024 : Approbation du projet de l'OMHGP dans le cadre du programme PRHLM

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

9.1 Participation à un mandat concernant des services liés à la protection et à la réglementation de la navigation sur le lac Saint-Joseph

10. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

10.1 Autorisation de dépense : Achat de tapis pour des activités prévues à la programmation

10.2 Autorisation de paiement : Premier versement pour le camp de jour du Domaine Notre-Dame

10.3 Autorisation de participation : Congrès de l'AQLP 2025

10.4 Autorisation de dépenses : Activité sociale des employés

11. TRANSPORT

11.1 Lecture du certificat des personnes habiles à voter : Règlement numéro 1699-2025 modifiant le règlement numéro 1648-2024 afin d'acquérir un équipement de nettoyage de rue sans augmenter le montant de la dépense et de l'emprunt.

11.2 Amendement de la résolution numéro 113-2025 : Octroi d'un contrat de gré à gré (moins de 25 000 $) pour l'acquisition d'une machine à peinture pour le lignage de rue

11.3 Octroi d'un mandat de services professionnels de gré à gré (moins de 25 000 $) pour la réalisation d'une étude de circulation sur l'avenue des Catherine

11.4 Octroi d'un contrat de gré à gré (moins de 25 000 $) pour le lignage des rues

11.5 Octroi d'un contrat de gré à gré (25 000 $ à 133 800 $) pour l'acquisition d'une camionnette ¾ de tonne pour la Division hygiène du milieu

11.6 Octroi d'un contrat de gré à gré (25 000 $ à 133 800 $) pour l'acquisition d'une nacelle articulée
11.7 Autorisation de signature d'ententes relatives à l'utilisation temporaire d'un chemin de contournement

12. AUTRES SUJETS
12.1 Remerciements à monsieur Raynald Houde pour son engagement au sein du conseil municipal

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'expression « **ADOPTÉE** » signifie que tous les conseillers présents ont voté en faveur de la proposition, « **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** » signifie que tous les conseillers et le maire ont voté en faveur de la proposition alors que l'expression « **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ** » signifie que malgré qu'un ou plusieurs conseillers aient voté contre la proposition, la majorité des voix en faveur de la proposition a quand même été atteinte.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RECUEILLEMENT

La séance du lundi 2 juin 2025 est ouverte.

203-2025 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller
ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été présenté.

ADOPTÉE

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

204-2025 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2025

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller
ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du 5 mai 2025 comme il a été déposé.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

205-2025 NOMINATION D'UNE MAIRESSE SUPPLÉANTE

ATTENDU que l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* stipule que le conseil désigne, pour la période qu'il détermine, un conseiller comme maire suppléant;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Dolbec, maire
ET RÉSOLU que ce conseil nomme madame Nathalie Laprade, conseillère du district numéro 4, pour agir à titre de mairesse suppléante pour une période approximative de cinq mois débutant le 15 juin 2025 et se terminant le 2 novembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT D'UN DOCUMENT EN VERTU DE L'ARTICLE 316 DE LA LOI SUR LES ÉLECTIONS ET LES RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS

Madame Mélanie Côté, assistante-greffière, dépose une lettre reçue le 9 mai 2025 au Service du greffe de la part de monsieur Raynald Houde, conseiller du district numéro 1, signée par lui, informant le conseil municipal de la fin de son mandat pour des raisons de santé.

Cet écrit est déposé au conseil municipal comme exigé par l'article 316 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.*

206-2025 **OCTROI D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ (MOINS DE 25 000 $) POUR LA GESTION D'OBLIGATIONS LORS DE L'ÉLECTION GÉNÉRALE DU 2 NOVEMBRE 2025**

ATTENDU que des élections générales auront lieu le 2 novembre prochain;

ATTENDU que le Service du greffe aura besoin d'une plateforme informatique pour la gestion de différentes obligations relatives à la tenue des élections;

ATTENDU que depuis plusieurs années la Ville retient les services de Maralix Informatique enr. pour la facilité d'utilisation de sa plateforme et la proximité des services;

ATTENDU l'offre de prix soumise de Maralix Informatique enr. en date du 20 mai 2025 au montant de 4 200 $, plus taxes;

ATTENDU que ce contrat respecte les obligations du règlement de gestion contractuelle de la Ville, de celles de la *Charte de la langue française* ainsi que des exigences d'intégrité de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

ATTENDU le rapport de madame Mélanie Côté, assistante-greffière, en date du 20 mai 2025;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Martin Chabot, conseiller
ET RÉSOLU d'octroyer le contrat à Maralix Informatique enr. pour l'utilisation d'une plateforme de gestion de différentes obligations relatives à la tenue des élections du 2 novembre 2025 selon l'offre de prix soumise en date du 20 mai 2025 au montant de 4 200 $, plus taxes.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense au poste budgétaire *Informatique* (02-140-01-414), après une appropriation du poste budgétaire *Matériel élections et remboursement de dépenses* (02-140-01-670) au montant de 2 949,07 $.
ADOPTÉE

207-2025 **AUTORISATION DE SIGNATURE : AMENDEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL DU DIRECTEUR DES COMMUNICATIONS ET CONSEILLER SPÉCIAL**

La résolution 207-2025 est amendée par la résolution 395-2025 afin de fixer à 20 heures le nombre d'heures de travail prévues du 6 octobre au 31 décembre 2025 de monsieur Grenier.

ATTENDU que le contrat de travail de monsieur Marcel Grenier prévoit un départ à la retraite le 1er août 2025;

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la signature d'un amendement au contrat de travail de l'employé afin de prolonger son embauche jusqu'à la fin de l'année 2025;

ATTENDU le rapport de monsieur Martin Careau, directeur général, en date du 14 mai 2025;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller
ET RÉSOLU d'autoriser monsieur Pierre Dolbec, maire, et monsieur Martin Careau, directeur général, à signer un amendement au contrat de travail de monsieur

Marcel Grenier, directeur des communications et conseiller spécial, afin de prolonger sa période d'embauche de la façon suivante :

Du 4 août au 3 octobre à raison de 24 heures par semaine;
Du 6 octobre au 31 décembre à raison de 16 heures par semaine.

Les vacances en banque de l'employé et celles prévues à son contrat au moment du départ seront prises pendant cette période.

Au début de l'année 2026, le solde des vacances, s'il y en a un, sera versé en salaire. La prime de départ à la retraite, prévue au contrat de travail, sera également versée à ce moment.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense aux postes budgétaires *Salaire communication* (02-190-04-141), après une appropriation du poste *Salaire administration* (02-130-00-141) du montant nécessaire.

ADOPTÉE

208-2025 **AUTORISATION D'EMBAUCHE : CONSEILLER EN COMMUNICATION**

ATTENDU le développement continu de la Ville au cours des dernières années;

ATTENDU que la communication municipale est un vecteur clé pour assurer la transparence, la participation citoyenne et la valorisation des initiatives locales;

ATTENDU que monsieur Marcel Grenier, directeur des communications et conseiller spécial, prendra sa retraite au cours des prochains mois, créant un poste stratégique à pourvoir;

ATTENDU que pour répondre aux besoins actuels et futurs, la Ville souhaite renforcer son équipe de communication avec un conseiller spécialisé, capable de moderniser et d'optimiser ses actions communicationnelles;

ATTENDU le rapport de madame Andréanne Tardif, conseillère en ressources humaines, en date du 26 mai 2025;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller
ET RÉSOLU d'autoriser la création d'un nouveau poste de conseiller en communication à la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et d'autoriser le lancement du processus d'embauche.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que monsieur Pierre Dolbec, maire, monsieur Martin Careau, directeur général, ainsi que madame Andréanne Tardif, conseillère en ressources humaines, composent le comité de sélection chargé de l'embauche du candidat.

ADOPTÉE

209-2025 **ADOPTION DE LA POLITIQUE DE COMMUNICATION**

La résolution 209-2025 ainsi que la politique sont amendées afin d'ajouter monsieur Martin Careau, directeur général, comme responsable de ladite politique et de l'autoriser à signer.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'adopter une nouvelle politique concernant les communications à la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

ATTENDU que la politique vise à encadrer les activités de communication internes et externes de la Ville, en définissant les rôles, responsabilités et outils pour assurer une transmission cohérente et efficace de l'information;

ATTENDU que la politique s'applique aux élus, employés municipaux, citoyens et organismes;

ATTENDU que la politique encadre notamment la gestion des médias sociaux;

ATTENDU que plusieurs pages Facebook ont été créées au fil des années par différentes directions des services municipaux, notamment pour le service incendie, le marché public et le parc de glisse du Grand-Héron;

ATTENDU qu'une période de transition est nécessaire afin de permettre le transfert des abonnés de ces pages vers la page Facebook officielle de la Ville;

ATTENDU le rapport de monsieur Martin Careau, directeur général, en date du 16 mai 2025;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller
ET RÉSOLU d'adopter la politique de communication de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le maintien temporaire des pages Facebook du service incendie, du marché public et du parc de glisse du Grand-Héron durant la mise en place du nouveau Facebook municipal et la période de transition des utilisateurs, et ce, jusqu'à la fin de la saison du parc de glisse 2025-2026 au plus tard.

ADOPTÉE

210-2025 **ADMINISTRATION : MOUVEMENT DE PERSONNEL - ENTÉRINEMENT**

ATTENDU le départ de l'adjoint administratif occasionnel hâtif et d'une absence prolongée au Service du greffe;

ATTENDU que le Service du greffe a procédé à un affichage externe en avril 2025 afin de recruter temporairement un adjoint administratif, volet affaires juridiques, jusqu'au 19 décembre 2025 en remplacement de la personne embauchée en décembre 2024;

ATTENDU que monsieur Thomas Stephane Nguema Evie, étudiant au Barreau, s'est démarqué par son professionnalisme, son expérience en cabinet, notamment en droit des affaires, ses fonctions administratives dans divers ministères ainsi que par son regard rigoureux sur les aspects juridiques et administratifs;

ATTENDU le rapport de madame Andréanne Tardif, conseillère en ressources humaines, en date du 23 mai 2025;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller
ET RÉSOLU d'entériner l'embauche de monsieur Thomas Stephane Nguema Evie en date du 23 mai 2025 à titre d'adjoint administratif occasionnel, volet affaires juridiques, comme permis par l'article 9 du Règlement numéro 1467-2019, pour une durée de 30 semaines.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que la semaine de travail soit établie à 36 heures, avec la possibilité d'un aménagement temporaire de l'horaire en octobre 2025 pour la préparation de son examen du Barreau.

IL EST AUSSI RÉSOLU qu'il soit rémunéré à l'échelon 4 de l'échelle salariale du poste d'adjoint administratif occasionnel et que la dépense soit imputée au poste budgétaire *Salaires occasionnels* (02-140-06-141).

ADOPTÉE

211-2025 **SERVICE DE L'URBANISME : MOUVEMENT DE PERSONNEL - ENTÉRINEMENT**

ATTENDU que la résolution 274-2024 avait initialement autorisé l'embauche de madame Mélika Hamel à titre d'étudiante au Service de l'urbanisme pour la numérisation des archives municipales;

ATTENDU que les résolutions 362-2024 et 015-2025 ont permis de prolonger ce mandat jusqu'au 9 mai 2025;

ATTENDU que le projet de numérisation n'est pas encore complété et que le Service de l'urbanisme est satisfait de la qualité du travail réalisé;

ATTENDU que madame Hamel, inscrite au baccalauréat intégré en sciences historiques et études patrimoniales, pourrait aussi contribuer à l'inventaire des immeubles à valeur patrimoniale exigé par les MRC;

ATTENDU qu'il y a lieu de prolonger son contrat jusqu'au 19 décembre 2025 afin d'assurer la continuité des travaux de numérisation et la contribution à l'inventaire patrimonial;

ATTENDU le rapport de madame Andréanne Tardif, conseillère en ressources humaines, en date du 23 mai 2025;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller
ET RÉSOLU d'entériner la prolongation de l'embauche de madame Mélika Hamel à titre d'étudiante au Service de l'urbanisme, tel que prescrit à l'article 9 du règlement numéro 1467-2019, selon l'horaire suivant :

- du 12 au 31 mai à raison : 7,5 heures par semaine;
- du 2 juin au 29 août à temps complet, soit 36 heures par semaine;
- du 1er septembre au 19 décembre à raison de 7,5 heures par semaine.

Elle sera rémunérée en fonction de la grille salariale en vigueur des employés occasionnels pour le poste d'étudiant au greffe.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense au poste budgétaire *Salaires temps partiels* (02-610-03-141).

ADOPTÉE

212-2025 **SERVICE SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE : MODIFICATION DU TITRE D'EMPLOI**

ATTENDU que les titres des employés du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire doivent refléter de manière cohérente et claire les fonctions exercées au sein du département;

ATTENDU qu'en vue d'assurer uniformité et équité, il est nécessaire de modifier les titres de monsieur Simon Lafrance, de madame Guylaine Veilleux et de madame Geneviève Lalande;

ATTENDU que cette uniformisation des titres favorisera une meilleure organisation et une meilleure communication au sein du service, tout en améliorant la flexibilité et le partage des responsabilités;

ATTENDU le rapport de madame Andréanne Tardif, conseillère en ressources humaines, en date du 22 avril 2025;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller
ET RÉSOLU d'autoriser, à compter de la date de la présente résolution, la modification des titres de nos trois coordonnateurs sous l'appellation « Coordonnateur(trice) sports, loisirs, culture et vie communautaire ».

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser monsieur Pierre Dolbec, maire, et monsieur Martin Careau, directeur général, à signer un amendement au contrat de travail des cadres intermédiaires afin d'y intégrer cette modification de titre et les ajustements relatifs à la description des tâches, sans incidence sur l'échelle salariale.

ADOPTÉE

213-2025 **SERVICE SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE : MOUVEMENT DE PERSONNEL - ENTÉRINEMENT DES EMPLOYÉS DE SOCCER - ÉTÉ 2025**

ATTENDU qu'une offre d'emploi a été publiée en vue du recrutement du personnel occasionnel pour la saison estivale de soccer 2025 et que les employés de la saison 2024 ont été contactés;

ATTENDU que les nouvelles candidatures ont fait l'objet d'une entrevue;

ATTENDU qu'il est proposé d'appliquer une hausse de 0,25 $ de l'heure au taux horaire des aides à la technique;

ATTENDU que le salaire par match des meneurs de jeu et des arbitres est établi selon les barèmes de l'Association régionale de soccer de Québec;

ATTENDU le rapport de monsieur Éric Gingras, directeur du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, en date du 23 mai 2025;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller
ET RÉSOLU d'entériner, en date du 14 mai 2025, l'embauche des personnes suivantes qui seront affectées aux postes d'aide à la technique, de meneur de jeu et d'arbitre pour la saison de soccer - été 2025 : Derek Bélanger, Alicia Boilard, Lya Fortier, Annabel Fortin, Etienne Gagnon, Émily Gamache, Jacob Landry, Noah Landry, Coralie Laporte, Maxim Laprise, Delphine Levesque, Nicolas Loiselle, Delphine Plourde, Annabel Ratté, Jacob Renaud, Mathis Renaud, Émile Rochette, Olivier Savard-Tardif, Mederick Sénécal Cowan, Xavier Taillefer, Alice Trépanier, Laurence Dion et Sarah Bélanger.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'approuver la liste des salaires pour le personnel affecté au soccer qui est jointe au présent rapport.

IL EST FINALEMENT RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense au poste budgétaire *Salaire soccer* (02-701-52-141).

ADOPTÉE

214-2025 **SERVICE SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE : MOUVEMENT DE PERSONNEL - ENTÉRINEMENT**

ATTENDU la nécessité pour le Service sports, loisirs, culture et vie communautaire de procéder à l'embauche d'un préposé aux installations et aux activités de loisirs pour une période de dix (10) semaines et sept (7) fins de semaine;

ATTENDU que la nature du travail de préposé aux installations et aux activités de loisirs exige que l'employé puisse être joint et se rendre disponible en tout temps, et que, considérant le caractère saisonnier de l'embauche, le moyen de communication retenu est l'utilisation de son téléphone cellulaire personnel;

ATTENDU le rapport de madame Andréanne Tardif, conseillère en ressources humaines, en date du 23 mai 2025;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller
ET RÉSOLU d'entériner l'embauche de monsieur Zachary Gingras à titre de préposé aux installations et aux activités de loisirs, selon un horaire variable, pour une durée de dix (10) semaines et sept (7) fins de semaine, débutant le 31 mai 2025 et se terminant le 20 septembre 2025.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de rémunérer monsieur Zachary Gingras selon l'échelon 1 de la grille salariale des employés occasionnels pour la fonction journalier.

IL EST DE PLUS RÉSOLU de lui verser un montant compensatoire de 65 $ pour l'utilisation de son téléphone cellulaire personnel, payable à la fin du contrat.

IL EST FINALEMENT RÉSOLU d'imputer le salaire au poste budgétaire *Salaire surveillant parc du Grand-Héron* (02-701-91-141) après une appropriation de 636,74 $ du poste budgétaire *Préposés à l'accès aux locaux* (02-702-23-141) et un montant de 65 $ au poste budgétaire *Cellulaire loisirs* (02-701-22-331).

ADOPTÉE

215-2025 **OCTROI D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS DE GRÉ À GRÉ (MOINS DE 25 000 $) AFIN DE CONFIGURER UN NOUVEAU CALENDRIER DE CONSERVATION DES ARCHIVES ET DE PROLONGER UNE EMBAUCHE**

La résolution 215-2025 est amendée par la résolution 008- 2026 afin de permettre le paiement résiduel du mandat à Constellio pour les factures transmises à la Ville relativement au mandat octroyé à PG Solutions par la résolution 215-2025.

ATTENDU que la Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) a publié un nouveau calendrier de conservation;

ATTENDU que le calendrier de conservation de la Ville date de 2016 et qu'il y a lieu d'en faire la mise à jour;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'obtenir les services professionnels de la firme PG Solutions afin de répondre aux nouveaux changements, et d'automatiser au maximum les modifications de délais au niveau des dossiers numériques;

ATTENDU l'offre de service reçue de la firme PG Solutions afin de configurer un nouveau calendrier de conservation des archives en date du 27 mai 2025, au montant de 8 600 $, plus taxes;

ATTENDU que ce contrat respecte les obligations du règlement de gestion contractuelle de la Ville et celles de la *Charte de la langue française,* ainsi que les exigences d'intégrité de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

ATTENDU qu'il restera une quantité importante de changements à faire de façon manuelle pour les dossiers numériques et physiques;

ATTENDU la résolution 166-2025 du 5 mai dernier, qui autorise l'embauche de madame Katherine Piché-Nadeau pour une période de 3 mois afin de soutenir le projet d'implantation du nouveau calendrier de conservation;

ATTENDU qu'il est nécessaire de prolonger cette embauche pour une période supplémentaire de 3 mois afin de continuer le projet d'implantation du nouveau calendrier de conservation;

ATTENDU le rapport de madame Mélanie Côté, assistante-greffière, en date du 27 mai 2025;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller
ET RÉSOLU de mandater la firme PG Solutions afin de configurer un nouveau calendrier de conservation des archives selon l'offre de service déposée en date du 27 mai 2025, au montant de 8 600 $, plus taxes.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense au poste *Honoraires professionnels gestion documentaire* (02-140-00-415) après une appropriation de l'excédent de fonctionnement non affecté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de prolonger l'embauche de madame Katherine Piché-Nadeau pour une période de 12 semaines débutant le 4 août 2025 selon les mêmes modalités que son embauche actuelle et d'imputer la dépense au poste budgétaire *Salaire temps partiel* (02-140-06-141).

IL EST FINALEMENT RÉSOLU d'autoriser la greffière et directrice des affaires juridiques à effectuer toutes les démarches auprès de la Bibliothèque et Archives nationales du Québec afin de procéder à la mise à jour du calendrier de conservation de la Ville et d'utiliser le logiciel Gala de la Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

ADOPTÉE

216-2025 **OCTROI DE CONTRATS DE GRÉ À GRÉ (MOINS DE 25 000 $) POUR L'ACHAT D'ORIFLAMMES - ÉTÉ 2025**

ATTENDU que le projet numéro 41 du PTI prévoit une enveloppe de 7 300 $ pour l'achat d'oriflammes à installer sur les poteaux de plusieurs rues ou routes principales;

ATTENDU que le PTI prévoit que ce projet sera financé par le fonds de roulement;

ATTENDU qu'une première série de 30 oriflammes faisant la promotion du parc de glisse a été achetée cet hiver chez CPS Sérigraphie et Numérique;

ATTENDU qu'il y a lieu de reclasser la facture numéro 143 783 de CPS Sérégraphie et Numérique dans ce projet d'immobilisations;

ATTENDU que les autres séries d'oriflammes seront commandées au cours de l'année 2025;

ATTENDU le rapport de monsieur Marcel Grenier, directeur des communications et conseiller spécial, en date du 14 mai 2025;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Martin Chabot, conseiller
ET RÉSOLU d'autoriser une dépense de 7 300 $, taxes nettes, afin de faire l'achat d'oriflammes à installer sur les poteaux de plusieurs rues ou routes principales.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'approprier le montant de la dépense du fonds de roulement remboursable sur deux ans.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de reclasser la facture numéro 143 783 de CPS Sérégraphie et Numérique, au montant de 1 508,30 $, plus taxes, dans ce projet d'immobilisations.

IL EST FINALEMENT RÉSOLU d'autoriser monsieur Martin Careau, directeur général, à signer les contrats à intervenir.

ADOPTÉE

217-2025 **AMENDEMENT : PROTOCOLE D'ENTENTE POUR LA TENUE D'ÉVÉNEMENTS À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER**

ATTENDU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et Événements Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier ont conclu, le 21 avril 2022, un protocole d'entente pour la tenue d'événements à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier prévoyant les modalités pour la présentation d'événements par l'organisme, notamment pour l'utilisation du site et des bâtiments de la Ville, l'aide matérielle et humaine fournie par la Ville ainsi que le versement d'une subvention pour le bon fonctionnement de l'organisme;

ATTENDU que les parties désirent amender l'entente;

ATTENDU le rapport de monsieur Martin Careau, directeur général, en date du 16 mai 2025;

IL EST PROPOSÉ par madame Josée Lampron, conseillère
ET RÉSOLU d'autoriser monsieur Martin Careau, directeur général, à signer l'amendement numéro 1 au protocole d'entente pour la tenue d'événements à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier signé avec Événements Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier afin d'y retirer le sous-paragraphe 9.11.4.

ADOPTÉE

218-2025 **OCTROI D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ (25 000 $ À 133 800 $) POUR L'ACQUISITION DE MATÉRIEL INFORMATIQUE**

ATTENDU qu'il est nécessaire d'autoriser l'achat d'une partie du matériel informatique prévu au PTI 2025;

ATTENDU que la Ville a fait des demandes de prix auprès de trois fournisseurs dont deux nous ont fait parvenir une soumission;

ATTENDU que l'offre de prix soumise par Techni PC informatique inc. en date du 13 mai 2025 est la plus basse;

ATTENDU que ce contrat respecte les obligations du règlement de gestion contractuelle de la Ville et celles de la *Charte de la langue française,* ainsi que les exigences d'intégrité de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

ATTENDU le rapport de madame Julie Cloutier, trésorière et directrice générale adjointe, en date du 23 mai 2025;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Martin Chabot, conseiller
ET RÉSOLU d'octroyer le contrat à Techni PC informatique inc. pour l'achat d'une partie du matériel informatique prévu au PTI 2025 selon l'offre de prix soumise en date du 13 mai 2025 au montant de 36 282 $, plus taxes.

IL EST DE PLUS RÉSOLU de confier l'installation de ce matériel à Maralix enr. pour une somme estimée à 12 962,50 $, plus taxes, à déduire de la banque d'heures accordée à Maralix informatique enr. par la résolution 018-2025.

IL EST AUSSI RÉSOLU d'approprier les sommes nécessaires du fonds de roulement, remboursable sur 3 ans.

ADOPTÉE

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER DE LA VILLE ET DU RAPPORT DES VÉRIFICATEURS EXTERNES

Comme le prévoit l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, la trésorière et directrice générale adjointe, madame Julie Cloutier, CPA, dépose le rapport financier de la Ville pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 ainsi que le rapport du vérificateur externe du cabinet, Raymond Chabot Grant Thornton.

La trésorière explique le rapport.

Le rapport financier démontre que les revenus de fonctionnement non consolidés ont atteint 17 189 819 $ et les charges de fonctionnement 20 869 434 $, en y incluant les amortissements.

Après les éléments de conciliation à des fins fiscales, l'excédent de fonctionnement de l'exercice terminé le 31 décembre 2024 se chiffre à 914 840 $. Suivant ces résultats, l'excédent de fonctionnement non affecté (non consolidé) ou surplus accumulé se chiffrait, au 31 décembre 2024, à 3 496 523 $.

DÉPÔT DE LA LISTE DES CHÈQUES ET DÉPÔTS

Madame Julie Cloutier, trésorière et directrice générale adjointe, dépose la liste des chèques et dépôts pour la période se terminant le 31 mai 2025, laquelle totalise la somme de 2 265 263,36 $.

DÉPÔT DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS FINANCIERS

Madame Julie Cloutier, trésorière et directrice générale adjointe, dépose la liste des engagements financiers pour la période se terminant le 29 mai 2025, laquelle comprend 323 commandes au montant de 1 461 334,73 $.

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

CONSULTATION

Le conseil entend les personnes qui désirent apporter des commentaires sur la demande de dérogation mineure présentée. Aucun commentaire n'est adressé aux membres du conseil.

219-2025 **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE : 24 ROUTE GINGRAS**

ATTENDU la demande de dérogation mineure visant à régulariser la marge de recul avant de la résidence par rapport à la ligne de lot qui est de 6,29 mètres;

ATTENDU que l'article 6.1.1 du *Règlement de zonage numéro 1259-2014* stipule que pour la zone 19-H, la marge de recul avant minimale est de 7,5 mètres;

ATTENDU le dépôt du rapport de madame Rosalie Laroche, directrice adjointe à l'urbanisme, auprès du comité consultatif d'urbanisme, en date du 9 mai 2025 ainsi que les documents fournis par le requérant;

ATTENDU que la demande est faite de bonne foi;

ATTENDU que l'application du règlement a pour effet de causer un préjudice sérieux au demandeur puisque la situation non conforme a été engendrée par un ancien propriétaire;

ATTENDU que la demande ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété étant donné que la situation est telle depuis plusieurs années sans qu'aucune plainte n'ait été rapportée;

ATTENDU que la demande n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité ou de santé publiques ou de porter atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien-être général;

ATTENDU que les objectifs du plan d'urbanisme sont respectés;

ATTENDU que la demande porte sur 1,21 mètre, ce qui, dans le contexte, est jugé comme étant mineur;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme dans l'extrait CC-25-2025;

ATTENDU le rapport de madame Rosalie Laroche, directrice adjointe à l'urbanisme, en date du 16 mai 2025;

ATTENDU que le conseil a entendu les personnes qui désiraient s'exprimer sur la demande;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Laprade, conseillère
ET RÉSOLU d'accorder la dérogation mineure afin de régulariser la marge de recul avant de la résidence située au 24, route Gingras.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1681-2025 AFIN D'AJOUTER UN TARIF POUR LES CAMIONS-RESTAURANTS À L'ANNEXE « B »

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, madame Nathalie Laprade, conseillère donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption lors d'une séance ultérieure, un règlement modifiant le Règlement numéro 1681-2025 afin d'ajouter un tarif pour les camions-restaurants à l'annexe « B ».

De plus, madame Nathalie Laprade, conseillère, dépose le projet de règlement numéro APR-411-2025.

AVIS DE MOTION CONCERNANT UN RÈGLEMENT RELATIF À L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

Il est, par la présente, donné avis de motion, par madame Josée Lampron, conseillère, qu'il sera adopté, à une séance ultérieure, un règlement relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments.

La *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet aux municipalités d'adopter un règlement concernant les normes et mesures applicables à l'occupation et à l'entretien des bâtiments dans le but de mieux contrôler les situations de vétusté ou de délabrement, notamment dans une optique de sécurité publique. De plus, les bâtiments délabrés, inoccupés et laissés à l'abandon, ont un impact négatif sur les valeurs foncières et le développement urbain et même sur le sentiment de sécurité du voisinage. Ce règlement doit en outre être adopté d'ici le 1er avril 2026.

220-2025 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1697-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1259 2014 AFIN D'AJOUTER L'USAGE « STATION MÉTÉOROLOGIQUE » AUX USAGES AUTORISÉS DANS TOUTES LES ZONES**

ATTENDU qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné lors de la séance de ce conseil tenue le 3 mars 2025, et que le projet de règlement numéro APR-400-2025 a été adopté lors de cette même séance;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 7 avril 2025 à la salle du conseil du centre socioculturel Anne-Hébert et que lors de cette assemblée les procédures prévues à l'article 127 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ont été respectées;

ATTENDU qu'à la suite de cette consultation, le second projet de règlement numéro SPR-406-2025 a été adopté lors de la même séance;

ATTENDU que ce règlement est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter, car aucune demande de participation à un référendum n'a été déposée;

ATTENDU que les procédures prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

ATTENDU que madame Mélanie Côté, assistante-greffière, a précisé qu'aucune modification n'a été effectuée entre le second projet et le règlement;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Laprade, conseillère
ET RÉSOLU d'adopter le Règlement numéro 1697-2025 modifiant le Règlement de zonage numéro 1259-2014 afin d'ajouter l'usage « station météorologique » aux usages autorisés dans toutes les zones.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'abroger la résolution numéro 173-2025.

ADOPTÉE

221-2025 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1700-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1259-2014 AFIN D'INCLURE LES LOTS 6 515 834 ET 6 515 835 DANS LA ZONE 66-C**

ATTENDU qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné lors de la séance de ce conseil tenue le 3 février 2025;

ATTENDU qu'un projet de règlement numéro APR-407-2025 a été adopté lors de la séance du conseil municipal tenue le 7 avril 2025;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 5 mai 2025 à la salle du conseil du centre socioculturel Anne-Hébert et que lors de cette assemblée les procédures prévues à l'article 127 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ont été respectées;

ATTENDU qu'à la suite de cette consultation, le second projet de règlement numéro SPR-410-2025 a été adopté lors de la même séance;

ATTENDU que ce règlement est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter;

ATTENDU que les procédures prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

ATTENDU que madame Mélanie Côté, assistante-greffière, a précisé qu'aucune modification n'a été effectuée entre le second projet et le règlement;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Laprade, conseillère
ET RÉSOLU d'adopter le Règlement numéro 1700-2025 modifiant le Règlement de zonage numéro 1259-2014 afin d'inclure les lots 6 515 834 et 6 515 835 dans la zone 66-C.

ADOPTÉE

222-2025 **APPROBATION DES PLANS RELATIFS À L'IMPLANTATION ET À L'ARCHITECTURE AFIN D'OBTENIR UN CERTIFICAT D'AUTORISATION D'ENSEIGNE AU 403-4620, ROUTE DE FOSSAMBAULT**

ATTENDU la demande de permis d'enseigne reçue pour la propriété sise au 403-4320, route de Fossambault;

ATTENDU que la demande est assujettie à l'approbation des plans relatifs à l'implantation et à l'architecture en vertu du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 1347-2016* selon les objectifs et critères du secteur commercial central;

ATTENDU le dépôt du rapport de madame Rosalie Laroche, directrice adjointe à l'urbanisme, auprès du comité consultatif d'urbanisme, en date du 9 mai 2025 ainsi que les documents fournis par le requérant;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, en date du 15 mai 2025;

ATTENDU que les critères d'analyse au PIIA sont majoritairement satisfaits ou non applicables et que les objectifs sont atteints;

ATTENDU le rapport de madame Rosalie Laroche, directrice adjointe à l'urbanisme, en date du 16 mai 2025;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Laprade, conseillère
ET RÉSOLU d'approuver les plans relatifs à l'implantation et à l'intégration architecturale des constructions pour la demande d'un permis d'enseigne pour la propriété sise au 403-4320, route de Fossambault.

ADOPTÉE

223-2025 **SIGNATURE INNOVATION : DÉPÔT D'UNE DEMANDE POUR LES SENTIERS DU COMPLEXE DE MILIEUX HUMIDES DE LA RIVIÈRE NOIRE**

ATTENDU que la MRC de La Jacques-Cartier (MRC) a obtenu une subvention de 1 368 160 $ découlant du volet Signature innovation (Fonds Région Ruralité 3) pour le projet : « Vivez la différence » : La Jacques-Cartier et ses paysages;

ATTENDU que le projet *Signature innovation* de la MRC est d'aménager des sites publics donnant accès à des points de vue visuels, des paysages riverains notamment à la rivière Jacques-Cartier, aux lacs et montagnes du territoire;

ATTENDU que la MRC a élaboré avec le comité directeur un cadre de gestion pour la gestion de l'enveloppe *Signature innovation*;

ATTENDU que la MRC a procédé à un appel de projets auprès des municipalités dans le cadre du projet *Signature innovation* de la MRC;

ATTENDU la volonté de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier d'aménager un réseau de sentiers pédestres au cœur du complexe de milieux humides de la rivière Noire;

ATTENDU que ce projet cadre avec les objectifs du projet *Signature innovation*;

ATTENDU que la municipalité souhaite donc déposer une demande d'aide financière pour ce projet dans le cadre du projet *Signature innovation*;

ATTENDU que la municipalité doit déposer sa demande officielle à la MRC de La Jacques-Cartier avec une résolution, d'ici le 11 juin afin d'obtenir une aide financière au projet;

ATTENDU que la municipalité doit engager les sommes avant le 27 juin 2028 et compléter le projet avant le 29 juin 2029;

ATTENDU que l'enveloppe disponible ne peut financer l'entièreté des coûts de projet déposé par la Ville, donc la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier s'engage à financer, s'il y a lieu, une somme pouvant atteindre 60% des coûts du projet;

ATTENDU le rapport de madame Rosalie Laroche, directrice adjointe à l'urbanisme, en date du 21 mai 2025;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Laprade, conseillère
ET RÉSOLU que le conseil autorise monsieur Martin Careau, directeur général, à déposer une demande de subvention à la MRC dans le cadre du projet *Signature innovation*, et ce dans le cadre des exigences et modalités prévues au projet.

IL EST DE PLUS RÉSOLU que la municipalité de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier s'engage à réaliser le projet de sentiers pédestres dans le complexe de milieux humides de la rivière Noire et y affecter les fonds à sa réalisation, sous réserve de la réception des approbations nécessaires par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

IL EST FINALEMENT RÉSOLU, que le conseil autorise, monsieur Martin Careau, directeur général, à signer les documents nécessaires.

ADOPTÉE

224-2025 **OCTROI D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS DE GRÉ À GRÉ (MOINS DE 25 000 $) POUR LA RÉALISATION D'UN PLAN D'AMÉNAGEMENT DE SENTIERS PÉDESTRES DANS LE COMPLEXE DE MILIEUX HUMIDES DE LA RIVIÈRE NOIRE**

ATTENDU la volonté de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier d'offrir aux citoyens un réseau de sentiers pédestres dans le complexe de milieux humides de la rivière Noire;

ATTENDU qu'une analyse préliminaire, réalisée dans le cadre du cours *Projet de conservation (ENV-3000)* au baccalauréat intégré en environnements naturels et aménagés de l'Université Laval, a permis de montrer le potentiel du secteur pour un tel projet;

ATTENDU qu'il y a lieu de réaliser une analyse et un plan d'aménagement des sentiers par une firme compétente en la matière;

ATTENDU que la firme Gestion Inlandsis inc. a soumis une offre de service concernant le projet;

ATTENDU que l'offre de service vise, entre autres, à produire un plan d'aménagement des sentiers et à établir une estimation des coûts des travaux;

ATTENDU que l'offre de service préparée par Gestion Inlandsis inc. en date du 5 mai 2025, est au montant de 8 400 $, plus taxes;

ATTENDU que ce contrat respecte les obligations du règlement de gestion contractuelle de la Ville et celles de la *Charte de la langue française,* ainsi que les exigences d'intégrité de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

ATTENDU le rapport de madame Rosalie Laroche, directrice adjointe à l'urbanisme, en date du 21 mai 2025;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Laprade, conseillère
ET RÉSOLU de mandater Gestion Inlandsis inc. pour réaliser le plan d'aménagement de sentiers pédestres dans le complexe de milieux humides de la rivière Noire selon l'offre de service déposée le 5 mai 2025 au montant de 8 400 $, plus taxes.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'approprier le montant de la dépense de l'excédent de fonctionnement non affecté afin de créer un projet d'immobilisations.

IL EST FINALEMENT RÉSOLU d'autoriser monsieur Martin Careau, directeur général, à signer le contrat à intervenir.

ADOPTÉE

225-2025 **DEMANDE D'AUTORISATION D'AFFICHAGE : RODÉO 2025**

ATTENDU la demande de l'organisme *Événements Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier* concernant l'installation d'enseignes sur certains terrains appartenant à la Ville;

ATTENDU que le *Règlement de zonage numéro 1259-2014* prévoit à l'article 12.1.1 que des enseignes temporaires peuvent être autorisées par le conseil et installées sur un terrain appartenant à la municipalité;

ATTENDU que deux enseignes seraient installées en bordure de la route Saint-Denys-Garneau et une autre devant le garage municipal;

ATTENDU que les enseignes seraient installées à partir du 2 juin et seraient retirées au plus tard le 5 juillet 2025;

ATTENDU que des éléments décoratifs seraient également installés au garage municipal, au coin des rues Rouleau et Louis-Jolliet, à la mairie et au centre Anne-Hébert;

ATTENDU le rapport de madame Rosalie Laroche, directrice adjointe à l'urbanisme, en date du 22 mai 2025;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Laprade, conseillère
ET RÉSOLU d'autoriser l'installation de trois enseignes relatives au Rodéo 2025 sur la route Saint-Denys-Garneau et devant le garage municipal à la suite de la demande présentée par *Événements Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier*.

ADOPTÉE

HYGIÈNE DU MILIEU

LECTURE DU CERTIFICAT DES PERSONNES HABILES À VOTER : RÈGLEMENT NUMÉRO 1698-2025 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 2 110 000 $ POUR LA RECONSTRUCTION DU POSTE DE POMPAGE D'ÉGOUT MONTCALM INCLUANT LE REMPLACEMENT D'UNE SECTION DES CONDUITES DE REFOULEMENT

Madame Mélanie Côté, assistante-greffière dépose et donne lecture du certificat d'enregistrement émis à la suite de la tenue d'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes demandant que le Règlement numéro 1698-2025 décrétant une dépense et un emprunt de 2 110 000 $ pour la reconstruction du poste de pompage d'égout Montcalm incluant le remplacement d'une section des conduites de refoulement fasse l'objet d'un scrutin référendaire.

Le certificat confirme que :

- Le nombre de personnes habiles à voter sur le Règlement numéro 1698-2025 est de 3 177;
- Le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 316;
- Aucune signature n'a été apposée.

Par conséquent, le Règlement numéro 1698-2025 est donc réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

PARCS ET BÂTIMENTS

226-2025 **AUTORISER LE PAIEMENT NUMÉRO 9 : RÉAMÉNAGEMENT DE LA CASERNE**

ATTENDU les travaux d'agrandissement de la caserne;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'approuver l'avenant numéro 3 des modifications qui ont été nécessaires au chantier d'agrandissement de la caserne;

ATTENDU que le coût total des directives de changement a été établi à 56 617,73 $, plus taxes;

ATTENDU la recommandation de paiement de la firme MEROX architecture inc. en date du 14 mai 2025;

ATTENDU le rapport de monsieur Simon Mundviller, chargé de projet, en date du 14 mai 2025;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Sylvain Ferland, conseiller
ET RÉSOLU d'approuver l'avenant numéro 3 des modifications qui ont été nécessaires au chantier de l'agrandissement de la caserne au montant de 56 617,73 $. Ces directives sont les suivantes :

- En architecture : la A-DC-05, A-DC-08, A-DC-09, A-DC-11, A-DC-12
- En mécanique : la PB-08, PB-09
- En électricité : la EL-02, EL-08, EL-09, EL-11, EL-13, EL-15
- En ventilation : la VE-04
- Régulation : la RE-01

IL EST AUSSI RÉSOLU d'autoriser le paiement numéro 9 à l'entreprise Beauvais & Verret inc. d'une somme de 254 068,03 $. Ce montant tient compte des travaux exécutés au 30 avril 2025, d'une retenue contractuelle de 10 % et de l'ajout des taxes brutes.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser l'émission du chèque à l'entrepreneur en échange des quittances partielles des fournisseurs et sous-traitants ayant dénoncé leur contrat relativement au paiement numéro 8.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le paiement numéro 9 au sous-projet 01 du règlement 1650-2024 et la retenue contractuelle de 10 % au poste budgétaire *Retenue contractuelle* (55-136-00-001).

ADOPTÉE

227-2025 **OCTROI D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ (25 000 $ À 133 800 $) POUR LA RÉFECTION DE LA TOITURE DE LA MAISON DES AINÉS**

ATTENDU que le règlement numéro 1693-2025 a été adopté par le conseil aux fins d'effectuer des travaux de maintenance corrective pour certains bâtiments de la Ville et que ce règlement prévoyait, entre autres, un budget maximal de 27 340 $, plus taxes, pour effectuer les travaux de réfection de la toiture de la Maison des aînés;

ATTENDU que le processus d'approbation de ce règlement est en cours;

ATTENDU qu'il y a lieu d'octroyer un contrat pour la réfection de la toiture de la Maison des aînés;

ATTENDU l'offre de prix soumise par l'entreprise Toiture J. M. inc. en date du 27 octobre 2024, et que cette dernière a confirmé que le montant de la soumission serait maintenu;

ATTENDU que le coût du contrat est établi à 26 300 $, plus taxes;

ATTENDU que ce contrat respecte les règles de gestion contractuelle, les obligations de la *Charte de la langue française,* ainsi que les exigences d'intégrité de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

ATTENDU le rapport de monsieur John McGrath, directeur des Services techniques, en date du 14 mai 2025;

IL EST PROPOSÉ par madame Josée Lampron, conseillère
ET RÉSOLU d'octroyer le contrat de réfection de la toiture de la Maison des aînés à Toiture J.M. inc., et ce, conditionnellement à l'approbation du règlement numéro 1693-2025 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation selon l'offre de prix soumise le 27 octobre 2024 au montant de 26 300 $, plus taxes.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense au sous-projet 01 du règlement d'emprunt numéro 1693-2025.

ADOPTÉE

228-2025 **OCTROI D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ (25 000 $ À 133 800 $) POUR LA RÉFECTION DE LA TOITURE DE LA BIBLIOTHÈQUE ANNE-HÉBERT**

ATTENDU que le règlement numéro 1693-2025 a été adopté par le conseil aux fins d'effectuer des travaux de maintenance corrective pour certains bâtiments de la Ville. Ce règlement prévoyait, entre autres, un budget maximal de 42 368 $, plus taxes, pour effectuer les travaux de réfection de la toiture de la bibliothèque Anne-Hébert;

ATTENDU que le processus d'approbation de ce règlement est en cours;

ATTENDU qu'il y a lieu d'octroyer un contrat pour la réfection de la toiture de la bibliothèque Anne-Hébert;

ATTENDU l'offre de prix soumise par Toitures MECBA inc. en date du 16 mai 2025;

ATTENDU que le coût du contrat est établi à 36 260 $, plus taxes;

ATTENDU que le conseil municipal a adopté le Règlement numéro 1434-2018 concernant la gestion contractuelle comme prévu dans la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU que ce règlement stipule que tout contrat comportant une dépense d'au moins 25 000 $, mais inférieure au seuil obligeant un appel d'offres public (133 800 $), peut être octroyé de gré à gré;

ATTENDU que les documents exigés en vertu de la *Charte de la langue française* et en vertu des exigences d'intégrité étaient joints à la soumission déposée par l'entrepreneur;

ATTENDU que le comité de gestion contractuelle a confirmé que l'octroi de ce contrat respectait les règles de gestion contractuelle;

ATTENDU le rapport de monsieur John McGrath, directeur des Services techniques, en date du 20 mai 2025;

IL EST PROPOSÉ par madame Josée Lampron, conseillère
ET RÉSOLU d'octroyer le contrat de réfection de la toiture de la bibliothèque Anne-Hébert à Toitures MECBA inc., et ce, conditionnellement à l'approbation du règlement numéro 1693-2025 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. Le contrat est composé de la résolution et de l'offre de prix soumise par Toitures MECBA inc. en date du 16 mai 2025.

Le coût du contrat est établi à 36 260 $, plus taxes.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense au sous-projet 03 du règlement d'emprunt numéro 1693-2025.

IL EST FINALEMENT RÉSOLU d'autoriser monsieur John McGrath, directeur des Services techniques, à signer le contrat à intervenir.

ADOPTÉE

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

229-2025 **AMENDEMENT DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 372-2024 : APPROBATION DU PROJET DE L'OMHGP DANS LE CADRE DU PROGRAMME PRHLM**

ATTENDU la résolution numéro 372-2024 adoptée à la séance du 9 septembre 2024 concernant le projet de l'OMHGP dans le cadre du programme PRHLM;

ATTENDU que ce conseil a autorisé les travaux prévus par l'Office municipal d'habitation du Grand Portneuf (OMHGP) pour les prochaines années à la résidence l'Habitation du Bonheur située au 21, rue Louis-Jolliet (programme HLM) par la résolution 372-2024;

ATTENDU qu'il s'agit de travaux importants, soit la remise à neuf du bâtiment;

ATTENDU que les travaux étaient estimés à 1 615 000 $;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'amender la résolution numéro 372-2024, puisque l'OMHGP a fourni une estimation révisée des experts portant maintenant la valeur des travaux à 2 418 060 $;

ATTENDU qu'il est nécessaire que la Ville autorise le projet puisqu'elle sera responsable de 10 % des coûts des travaux;

ATTENDU le rapport de madame Julie Cloutier, trésorière et directrice générale adjointe, en date du 26 mai 2025;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Laprade, conseillère
ET RÉSOLU d'amender la résolution numéro 372-2024 afin d'augmenter la participation de la Ville au projet de rénovation qui aura lieu à la résidence l'Habitation

du Bonheur, située au 21, rue Louis-Jolliet, dans le cadre du programme PRHLM, à 241 806 $ et d'approprier le même montant de l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE

SÉCURITÉ PUBLIQUE

230-2025 **PARTICIPATION À UN MANDAT CONCERNANT DES SERVICES LIÉS À LA PROTECTION ET À LA RÉGLEMENTATION DE LA NAVIGATION SUR LE LAC SAINT-JOSEPH**

ATTENDU qu'à la demande de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac, *Coalition pour une navigation responsable et durable* a transmis une proposition aux villes de Fossambault-sur-le-Lac, Lac-Saint-Joseph et Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier concernant des services liés à la protection et à la réglementation de la navigation sur le lac Saint-Joseph;

ATTENDU que la proposition est jointe;

ATTENDU que *Coalition pour une navigation responsable et durable* est une organisation pancanadienne à but non lucratif dont la mission est de veiller à ce que la législation sur l'utilisation des bateaux à moteur protège les écosystèmes des plans d'eau et des voies navigables du Canada;

ATTENDU que depuis 2013, l'organisation développe et soumet au gouvernement fédéral des propositions législatives basées sur des recommandations scientifiques afin d'encadrer l'usage des embarcations motorisées sur les plans d'eau du Canada;

ATTENDU que l'objectif de la *Coalition pour une navigation responsable et durable* consiste à veiller à ce que les activités des bateaux à moteur sur les voies navigables canadiennes soient conformes et ne dépassent pas les tolérances environnementales des plans d'eau. L'organisation vise également à sensibiliser les navigateurs sur les impacts négatifs de la navigation sur les cours d'eau;

ATTENDU la proposition de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac d'octroyer le contrat à l'organisme au nom des trois villes pour la première partie des activités proposées à un coût de 15 100 $, plus taxes;

ATTENDU que chacune des trois municipalités assumera le tiers des coûts du mandat;

ATTENDU que d'autres services pourraient être requis pour ce projet;

ATTENDU que la contribution totale de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier dans ce projet est évaluée à environ 8 000 $, incluant les taxes nettes;

ATTENDU le rapport de monsieur Martin Careau, directeur général, en date du 16 mai 2025;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Sylvain Ferland, conseiller
ET RÉSOLU que ce conseil confirme à la Ville de Fossambault-sur-le-Lac son intérêt à participer à la première partie du mandat concernant des services liés à la protection et à la réglementation de la navigation sur le lac Saint-Joseph.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que la Ville accepte d'assumer le tiers des coûts de ce mandat dont le prix est établi à 15 100 $, plus taxes, ce qui représente pour la Ville, en incluant les autres services pouvant être requis pour ce projet, un budget total de 8 000 $, incluant les taxes nettes.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'approprier le montant de la dépense de l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE

SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

231-2025 **AUTORISATION DE DÉPENSE : ACHAT DE TAPIS POUR DES ACTIVITÉS PRÉVUES À LA PROGRAMMATION**

ATTENDU les résultats du récent sondage réalisé par la firme Léger pour la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier démontrant l'intérêt des citoyens pour la bonification des activités destinées aux enfants de 5 ans et moins;

ATTENDU que le Service sports, loisirs, culture et vie communautaire offre déjà quelques activités pour ce groupe d'âge, mais qu'elles pourraient être bonifiées avec l'acquisition de tapis de sol;

ATTENDU que le Service sports, loisirs, culture et vie communautaire pourrait également se servir de ce matériel pour des activités offertes à d'autres groupes d'âge;

ATTENDU le rapport de monsieur Éric Gingras, directeur du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, en date du 9 mai 2025;

IL EST PROPOSÉ par madame Josée Lampron, conseillère
ET RÉSOLU d'autoriser une dépense de 5 435 $, plus taxes, pour l'achat de tapis qui serviront à des activités prévues à la programmation.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'approprier un montant de 5 435 $, plus taxes de l'excédent de fonctionnement non affecté afin de créer un projet d'investissement.

ADOPTÉE

232-2025 **AUTORISATION DE PAIEMENT : PREMIER VERSEMENT POUR LE CAMP DE JOUR DU DOMAINE NOTRE-DAME**

ATTENDU que la Ville a conclu un protocole d'entente avec le Domaine Notre-Dame pour la tenue du camp de jour de l'été 2025;

ATTENDU que, selon cette entente, la Ville verse au Domaine Notre-Dame une contribution par semaine par enfant résidant sur son territoire, ce qui permet de réduire le coût pour les parents;

ATTENDU que cinquante pour cent (50 %) des sommes dues à ce jour doivent être payées au 1er juin 2025;

ATTENDU que, comme le stipule l'entente, le Domaine Notre-Dame a déposé à la Ville la liste des participants au camp de jour de l'été 2025, résidant à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

ATTENDU le rapport de monsieur Éric Gingras, directeur du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, en date du 20 mai 2025;

IL EST PROPOSÉ par madame Josée Lampron, conseillère
ET RÉSOLU d'autoriser le paiement du premier versement d'un montant de 37 604 $ au Domaine Notre-Dame pour le camp de jour de l'été 2025 conformément au protocole d'entente.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense au poste budgétaire *Entente Domaine Notre-Dame* (02-701-56-419).

ADOPTÉE

233-2025 **AUTORISATION DE PARTICIPATION : CONGRÈS DE L'AQLP 2025**

ATTENDU que l'Association québécoise du loisir public tient son congrès annuel à Drummondville les 8 et 9 octobre 2025;

ATTENDU qu'il s'agit d'un événement qui permettrait au Service sports, loisirs, culture et vie communautaire d'améliorer son réseautage, de participer à des conférences et ateliers pertinents et de rencontrer des fournisseurs en équipement de loisirs;

ATTENDU la volonté du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire de continuer d'améliorer l'offre existante des activités de loisirs dans notre municipalité;

ATTENDU le rapport de monsieur Éric Gingras, directeur du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, en date du 20 mai 2025;

IL EST PROPOSÉ par madame Josée Lampron, conseillère
ET RÉSOLU d'autoriser le directeur du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, ainsi qu'un coordonnateur de son équipe, à participer au Congrès AQLP 2025 qui se tiendra à Drummondville les 8 et 9 octobre 2025.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense aux postes budgétaires *Congrès colloque* (02-701-20-490), après une appropriation de 1 049,88 $ du poste budgétaire *Formation du personnel* (02-701-20-454), et *Frais de déplacement* (02-701-20-310).

ADOPTÉE

234-2025 **AUTORISATION DE DÉPENSES : ACTIVITÉ SOCIALE DES EMPLOYÉS**

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser un budget pour la tenue d'une activité sociale des employés;

ATTENDU le rapport de monsieur Éric Gingras, directeur du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, en date du 12 mai 2025;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller
ET RÉSOLU d'autoriser la tenue d'une activité sociale des employés le 5 septembre 2025, et d'autoriser un budget de 3 500 $, taxes nettes incluses, pour l'activité.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer la dépense au poste *Aliments – boisson – réceptions* (02-190-00-610), après une appropriation du même montant de *l'excédent de fonctionnement non affecté* (59-110-00-000).

ADOPTÉE

TRANSPORT

LECTURE DU CERTIFICAT DES PERSONNES HABILES À VOTER : RÈGLEMENT NUMÉRO 1699-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1648-2024 AFIN D'ACQUÉRIR UN ÉQUIPEMENT DE NETTOYAGE DE RUE SANS AUGMENTER LE MONTANT DE LA DÉPENSE ET DE L'EMPRUNT

Madame Mélanie Côté, assistante-greffière, dépose et donne lecture du certificat d'enregistrement émis à la suite de la tenue d'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes demandant que le Règlement numéro 1699-2025 modifiant le Règlement numéro 1648-2024 afin d'acquérir un équipement de nettoyage de rue sans augmenter le montant de la dépense et de l'emprunt, fasse l'objet d'un scrutin référendaire.

Le certificat confirme que :

- Le nombre de personnes habiles à voter sur le Règlement numéro 1699-2025 est de 6 119;
- Le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 623;
- Aucune signature n'a été apposée.

Par conséquent, le Règlement numéro 1699-2025 est donc réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

235-2025 **AMENDEMENT DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 113-2025 : OCTROI D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ (MOINS DE 25 000 $) POUR L'ACQUISITION D'UNE MACHINE À PEINTURE POUR LE LIGNAGE DE RUE**

ATTENDU la résolution numéro 113-2025 adoptée à la séance du 3 mars 2025 concernant l'octroi d'un contrat de gré à gré (moins de 25 000 $) pour l'acquisition d'une machine à peinture pour le lignage de rue, et ce, comme prévu au projet numéro 19 du plan d'immobilisations 2025;

ATTENDU que l'offre de prix de Peintures Extra inc. pour l'acquisition d'une machine à peinture pour le lignage de rue, en date du 5 février 2025, était de 15 222,60 $, plus taxes;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'amender la résolution numéro 113-2025 en raison de la révision de l'offre du prix de Peintures Extra inc. à la suite d'un malentendu entre la Ville et le fournisseur sur la nature des équipements requis;

ATTENDU l'offre de prix révisé de Peintures Extra inc. pour l'acquisition d'une machine à peinture pour le lignage de rue, en date du 20 mai 2025, au montant de 17 172,60 $, plus taxes;

ATTENDU le rapport de monsieur John McGrath, directeur des Services techniques, en date du 21 mai 2025;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Sylvain Ferland, conseiller
ET RÉSOLU d'amender la résolution numéro 113-2025 visant l'octroi du contrat d'acquisition d'une machine à peinture pour le lignage de rue à Peintures Extra inc. selon l'entente prise avec monsieur Martin Careau, directeur général, en date du 20 mai 2025.

L'offre de prix déposée en date du 5 février 2025, au montant de 15 222,60 $, plus taxes, est maintenant de 17 172,60 $, plus taxes, à laquelle s'ajoute des frais de retour de 1 669,15 $, plus taxes, pour l'équipement retourné.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'approprier le montant de la dépense supplémentaire du *fonds de roulement* (59-151-00-000), remboursable sur 5 ans.

IL EST FINALEMENT RÉSOLU d'approprier le montant des frais de retour au poste budgétaire *Lignage* (02-320-00-499) du budget d'opération 2025.

ADOPTÉE

236-2025 **OCTROI D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS DE GRÉ À GRÉ (MOINS DE 25 000 $) POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DE CIRCULATION SUR L'AVENUE DES CATHERINE**

ATTENDU qu'il est nécessaire de prévoir les aménagements routiers et les modes de gestion à mettre en place sur l'avenue des Catherine afin de favoriser les déplacements sécuritaires des utilisateurs de la route;

ATTENDU que, pour ce faire, il y aurait lieu de mandater une firme spécialisée en circulation et sécurité routière afin de réaliser une étude de circulation sur l'avenue des Catherine;

ATTENDU que l'offre de service de CIMA+, en date du 1er mai 2025, est au montant de 21 700 $, plus taxes;

ATTENDU que ce contrat respecte les obligations du règlement de gestion contractuelle de la Ville et celles de la *Charte de la langue française,* ainsi que les exigences d'intégrité de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

ATTENDU le rapport de monsieur Martin Careau, directeur général, en date du 21 mai 2025;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Sylvain Ferland, conseiller
ET RÉSOLU de mandater CIMA+ pour la réalisation d'une étude de circulation sur l'avenue des Catherine selon l'offre de service déposée le 1er mai 2025 au montant de 21 700 $, plus taxes.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'approprier le montant de la dépense de l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE

237-2025 **OCTROI D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ (MOINS DE 25 000 $) POUR LE LIGNAGE DES RUES**

ATTENDU qu'il y a lieu d'octroyer un contrat pour le lignage des rues municipales;

ATTENDU que l'offre de prix reçue des Entreprises Gonet B. G. inc. pour le lignage des rues, en date du 8 mai 2025, est au montant de 11 607,48 $, plus taxes;

ATTENDU que ce contrat respecte les obligations du règlement de gestion contractuelle de la Ville et celles de la *Charte de la langue française,* ainsi que les exigences d'intégrité de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

ATTENDU le rapport de monsieur John McGrath, directeur des Services techniques, en date du 20 mai 2025;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Sylvain Ferland, conseiller
ET RÉSOLU d'octroyer le contrat aux Entreprises Gonet B. G. inc. pour le lignage des rues selon l'offre de prix déposée en date du 8 mai 2025 au montant de 11 607,48 $, plus taxes.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense au poste budgétaire *Lignage* (02-320-00-499).

ADOPTÉE

238-2025 **OCTROI D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ (25 000 $ À 133 800 $) POUR L'ACQUISITION D'UNE CAMIONNETTE ¾ DE TONNE POUR LA DIVISION HYGIÈNE DU MILIEU**

ATTENDU que le Règlement numéro 1686-2025 concernant l'acquisition de véhicules et d'équipements pour les Services techniques a été adopté et qu'il est entré en vigueur;

ATTENDU que ce règlement prévoit, entre autres, l'acquisition d'une camionnette ¾ de tonne pour la Division hygiène du milieu et qu'il y a lieu d'octroyer un contrat pour cette acquisition;

ATTENDU que ce contrat respecte les règles de gestion contractuelle, de la *Charte de la langue française* ainsi que les exigences d'intégrité de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

ATTENDU l'offre de prix soumise par Dalton Ford en date du 15 mai 2025 au montant de 71 332,50 $, plus taxes;

ATTENDU le rapport de monsieur John McGrath, directeur des Services techniques, en date du 15 mai 2025;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Sylvain Ferland, conseiller
ET RÉSOLU d'octroyer le contrat à Dalton Ford pour l'acquisition d'une camionnette ¾ de tonne selon l'offre de prix soumise par le concessionnaire Dalton Ford en date du 15 mai 2025 au montant de 71 332,50 $, plus taxes.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense au sous-projet 02 du règlement d'emprunt numéro 1686-2025.

IL EST FINALEMENT RÉSOLU d'autoriser monsieur John McGrath, directeur des Services techniques, à signer le contrat à intervenir.

ADOPTÉE

239-2025 **OCTROI D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ (25 000 $ À 133 800 $) POUR L'ACQUISITION D'UNE NACELLE ARTICULÉE**

ATTENDU qu'il y a lieu d'acquérir une nacelle articulée pour l'entretien des bâtiments par la Division parcs et bâtiments afin de remplacer les frais de location récurrents et d'assurer une agilité opérationnelle pour la Ville;

ATTENDU que le règlement numéro 1686-2025 concernant l'acquisition de cet équipement est en vigueur;

ATTENDU l'offre de prix soumise par Location United du Canada au montant de 36 000 $, plus taxes;

ATTENDU que ce contrat respecte les règles de gestion contractuelle, les obligations de la *Charte de la langue française* ainsi que les exigences d'intégrité de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

ATTENDU le rapport de monsieur John McGrath, directeur des Services techniques, en date du 15 mai 2025;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Sylvain Ferland, conseiller
ET RÉSOLU d'octroyer le contrat à Location United du Canada pour l'acquisition d'une nacelle articulée usagée de l'année 2013 selon l'offre de prix soumise le 30 avril 2025 au montant de 36 000 $, plus taxes.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense au sous-projet 06 du règlement d'emprunt numéro 1686-2025.

ADOPTÉE

240-2025 **AUTORISATION DE SIGNATURE D'ENTENTES RELATIVES À L'UTILISATION TEMPORAIRE D'UN CHEMIN DE CONTOURNEMENT**

La résolution 240-2025 est amendée par la résolution 283-2025 afin d'autoriser monsieur Martin Careau, directeur général, à signer un amendement aux ententes relatives à l'utilisation temporaire d'un chemin de contournement.

ATTENDU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et Axco aménagements inc. ont conclu un contrat à la séance du 5 mai 2025 visant, entre autres, le remplacement de ponceaux sur la rue Laurier, et ce, dans le cadre de travaux d'infrastructure de voirie, tel qu'édicté au règlement numéro 1689-2025;

ATTENDU que la réalisation de ces travaux entraîne une fermeture complète de la rue Laurier entre les numéros civiques 110 et 117;

ATTENDU que la Ville souhaite ouvrir un chemin de contournement à tous les automobilistes sur une partie du terrain appartenant aux propriétaires;

ATTENDU que l'utilisation de ce chemin déjà existant à l'usage exclusif d'une compagnie permettrait de ne pas avoir à abattre de nombreux arbres, évitant également des travaux onéreux pour les contribuables, et utiles que pour une courte période;

ATTENDU que les projets d'ententes relatives à l'utilisation temporaire d'un chemin de contournement préparées par le Service du greffe ont été soumis aux élus pour étude et approbation;

ATTENDU le rapport de madame Isabelle Bernier, greffière et directrice des affaires juridiques, en date du 2 juin 2025;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Sylvain Ferland, conseiller
ET RÉSOLU que ce conseil autorise monsieur Martin Careau, directeur général à signer les ententes relatives à l'utilisation temporaire d'un chemin de contournement.

ADOPTÉE

AUTRES SUJETS

241-2025 **REMERCIEMENTS À MONSIEUR RAYNALD HOUDE POUR SON ENGAGEMENT AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL**

ATTENDU que monsieur Raynald Houde a exercé ses fonctions de conseiller municipal avec dévouement et professionnalisme au sein du conseil municipal;

ATTENDU que monsieur Houde a su s'adapter rapidement au monde municipal, démontrant une grande capacité d'apprentissage et un engagement sincère envers les citoyens;

ATTENDU que monsieur Houde a été un collègue des plus agréables à côtoyer, contribuant à un climat de travail positif et collaboratif;

ATTENDU que monsieur Houde a dû quitter ses fonctions pour des raisons de santé, ce que nous déplorons tout en lui souhaitant un prompt rétablissement;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Dolbec, maire
ET RÉSOLU que le conseil municipal remercie chaleureusement monsieur Raynald Houde pour l'excellent travail accompli au cours de son mandat.

Que cette résolution soit transmise à monsieur Houde en guise de reconnaissance et d'appréciation sincère de la part de l'ensemble du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et les villes*, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions directement aux membres du conseil.

Des questions sont adressées au conseil municipal. Messieurs le maire et le directeur général répondent aux questions.

242-2025 **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller
ET RÉSOLU de clore la séance du lundi 2 juin 2025.

La séance est levée à 20 h 16.

ADOPTÉE

_____
Pierre Dolbec
MAIRE

_____
Mélanie Côté
ASSISTANTE-GREFFIÈRE